

**DELIBERATIONS**  
**du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 17 octobre 2017**

---

Délibération n° 2017 – 17/10/2017 – 3

*Encadrement des rémunérations des enseignants  
du Centre de formation ouverte et à distance (CFOAD)*

---

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

**Approuve avec 18 voix pour, 4 voix contre, 4 abstentions, 2 refus de participer au vote :**

**l'encadrement des rémunérations des enseignants du CFOAD. Dans le cadre des enseignements délivrés à distance, il est mis fin à la rémunération des corrections de copies en central.**

Dijon, le 18 octobre 2017

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN



Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement